



Comité Régional FFDanse Bretagne

Organise, sous l'égide de la Fédération Française de Danse

Le Samedi 16 Février 2019

Complexe Sportif
Rue des Promenades
22170 PLELO

**COMPETITION
Agréée FFDanse
19 - 027**

ATTENTION :
Présentation obligatoire
De la licence avec photo
pour le retrait du dossard

Le Championnat Interrégional de Danses Latines Standards Bretagne / Pays de Loire

Horaires Prévisionnels

Ouverture des portes: 12 h 00 Début des compétitions: 14 h 00

(Cet horaire sera susceptible de changement en fonction des inscriptions, il sera impératif de consulter le timing définitif sur le site FFD à partir du 14 février 2019)

COMPETITIONS DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE (1 PISTE)

Championnat Régional Standards et Latines (1piste)

Catégorie	Latines	Standards
JUVENILES I	X	X
JUVENILES II	X	X
JUNIOR I	X	X
JUNIOR II	X	X
YOUTHS	X	X
ADULTES	X	X
SENIORS I	X	X
SENIORS II	X	X
SENIORS III	X	X
SENIORS IV		X

Organisation technique:

Directeur de compétition: Mr Thierry THUAULT

Chairman: Pascal BEY

Juges : Alexis BERGEON
Jean-sebastien GODET
Christophe RIOULT

Scrutateur : Thierry THUAULT

Inscriptions : avant le Samedi 9 Février 2019 sur le site de la fédération.
<http://dancesportive.ffdanse.fr/>

Musique : TENDANCES DJ Christine THUAULT

Droit de dossard et licence

Conformément à l'article 26 du RT / RS 2018 – 2019

1. DOSSARDS

1.1. Un droit de dossard obligatoire sera exigé de tous les couples des catégories Youth, Adulte, Senior I, Senior II, Senior III et Senior IV s'inscrivant à toute compétition inscrite au calendrier fédéral (sauf épreuves du Championnat de France). Ce droit de dossard s'élève au maximum à 10 € par couple inscrit et sera à régler directement à l'organisateur.

1.2. Pour recevoir son dossard lors des compétitions, le compétiteur devra présenter son « passeport danse » et sa licence en cours de validité comportant obligatoirement sa photo. Chaque athlète doit être en mesure de prouver son identité auprès du Chairperson.

1.3. Un couple doit se conformer aux directives données par l'organisateur. Dans tous les cas, il doit retirer son dossard au moins une heure avant son premier passage programmé.

2. DÉSISTEMENTS

2.1. En cas de désistement, le couple doit impérativement prévenir l'organisateur 48 heures à l'avance par tout moyen à sa disposition.

2.2. Après la manifestation, l'organisateur doit adresser la liste des absents non excusés 48 heures à l'avance au délégué du suivi des couples.

À partir du 2ème désistement, des points seront retirés aux couples concernées conformément à l'Article 19. Aucun justificatif ne sera pris en compte à moins de 48 heures.

Renseignements organisation générale :

Mr Pierrick BREXEL – 06 32 70 66 37 ou pierrick.brexel@gmail.com

Prix des places :

Adultes : 10,00 €

Adultes licenciés FFdanse : 7,00 €, Etudiant, chômeur, handicapé, 7,00 €, Enfant moins de 12 ans : gratuit

Restauration : Bar, restauration sur place.

Hôtels : Nombreux hôtels à ST BRIEUC .

Le président,
Gisèle FELIN